



**Conférence internationale « Biodiversité, science et gouvernance »,
une occasion pour la France d'afficher une réelle stratégie ?**

Le lundi 24 janvier prochain, la France accueille le premier colloque international de la biodiversité à l'Unesco, sous l'égide du Ministère de la Recherche. Épinglée par Bruxelles il y a une semaine pour sa mauvaise volonté en matière de protection de la nature, la France doit saisir l'opportunité qui lui est offerte la semaine prochaine de se positionner de manière moins contradictoire, pour une meilleure protection de la biodiversité sur son territoire.

Il y a aujourd'hui urgence à agir. Notre pays est en effet bon dernier au sein de l'Europe pour la préservation de la biodiversité, et l'arbre d'un « plan ours » dans les Pyrénées ne doit pas cacher la forêt de décisions incohérentes en matière de biodiversité.

La LPO attire pour cela l'attention sur des pratiques particulièrement néfastes à la préservation de la biodiversité :

- **L'agriculture est en France la première cause du déclin de la biodiversité.** Or, les critères d'écoconditionnalité des aides prévus dans la PAC ne prennent pas en compte les Directives Oiseaux et Habitats. Rappelons que l'agriculture représente les deux tiers du territoire et que ses pratiques doivent se trouver au cœur des préoccupations pour le maintien de la diversité biologique.
- **En février 2002, la loi dite de « démocratie de proximité » donnait aux régions la possibilité de créer des réserves naturelles régionales.** Or le décret d'application de cette loi n'est toujours pas sorti ce qui empêche aujourd'hui en France la création de plusieurs dizaines de réserves et nous prive d'un réel outil de protection de la biodiversité.
- **Le projet de loi sur le développement des territoires ruraux comporte des dispositions portant gravement atteinte aux principes fondamentaux du droit français, à la préservation de la biodiversité, et au rôle des citoyens dans la gestion des espaces protégés Natura 2000.** L'obligation pour tout propriétaire non-chasseur de verser une cotisation aux fédérations de chasse, sous prétexte que le grand gibier se réfugierait sur ses terres ; l'autorisation de pratiques de chasse préjudiciables pour la préservation des espèces ; la mise à l'écart des acteurs locaux dans les comités de pilotage des sites Natura 2000 sont à dénoncer.
- **La LPO rappelle également qu'en 2007, le LIFE NATURE, seul outil de financement européen pour des programmes de préservation de la faune et de la flore, disparaîtra au profit d'un LIFE +** qui englobera la totalité des besoins et des mesures à prendre en matière d'environnement pour l'Union Européenne. En l'absence de thème fort de conservation de la nature dans l'outil LIFE+ tel que proposé par la Commission, les habitats et les espèces menacés seront exposés à des risques de dégradation. Le soutien de la France pour la poursuite du Life Nature au sein du fonds LIFE+ permettrait de conduire une politique spécifique en faveur de la biodiversité. La LPO tient à rappeler que ce sont des programmes comme les LIFE NATURE qui ont permis en leurs temps la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées, ainsi que celle des vautours en France.

Stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010 est un objectif sérieux mais insuffisant. Participer à l'enrichissement et la protection des espaces et des espèces reste le véritable enjeu pour la planète. Ce colloque doit être pour la France une opportunité de recadrer sa politique en matière d'environnement et de biodiversité afin qu'elle devienne exemplaire.

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO

CONTACTS

Michel Métais
05 46 82 12 34

Caroline Idoux
Attachée de presse
01 53 58 58 38
06 11 61 17 11
caroline.idoux@lpo.fr

Mots Clés

Biodiversité
Natura 2000
Territoires Ruraux
Ecoconditionnalité
LIFE NATURE
LIFE +
Ours
Réserves naturelles
Démocratie de proximité